

CNW code 1

Pour publication immédiate

## **L'Office des personnes handicapées du Québec salue l'adoption du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique *À part entière***

**Drummondville, le 1<sup>er</sup> juin 2015 – L'Office des personnes handicapées du Québec se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, concernant le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique *À part entière*.**

L'Office, qui a coordonné l'ensemble des travaux visant à élaborer ce nouveau plan, souhaite tout d'abord remercier pour leur précieuse collaboration les 24 ministères et organismes publics qui ont pris 63 engagements dans le cadre de ce plan qui permettra d'assurer la poursuite de la mise en œuvre de la politique *À part entière* au cours des quatre prochaines années.

Afin de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre de la politique, les engagements inscrits au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux s'articulent autour de quatre orientations :

- réitérer le fait que les plans d'action des ministères, organismes publics et municipalités sont des moyens privilégiés de mise en œuvre de la politique *À part entière*;
- contribuer à la cohérence d'ensemble des programmes destinés aux personnes handicapées et à leur famille en favorisant l'harmonisation de ceux-ci et la simplification des processus d'accès et de dispensation des services;
- consolider les démarches intersectorielles liées à la politique par l'obtention d'engagements visant l'atteinte d'objectifs de résultats;
- obtenir des engagements spécifiques dans des secteurs névralgiques en s'appuyant sur les politiques, les plans d'action et les plans stratégiques des ministères et organismes publics.

« Le nouveau plan permettra notamment d'accroître les efforts en vue d'assurer la production des plans d'action annuels, qui sont considérés comme des moyens

privilégiés de mise en œuvre des actions sectorielles en lien avec la politique *À part entière*. Ainsi, ces plans donneront lieu à un nombre croissant de mesures contribuant concrètement à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. L'Office s'engage d'ailleurs à favoriser la contribution du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées dans le suivi des plans d'action devant être produits par les ministères, les organismes publics et les municipalités et dans l'élaboration de propositions de mesures pertinentes », de faire valoir la directrice générale par intérim de l'Office, madame Anne Hébert.

En conclusion, l'Office, qui est également responsable de la réalisation d'engagements dans les quatre orientations du plan, s'est dit prêt à poursuivre son mandat de suivi de la mise en œuvre de la politique *À part entière* en vue d'accroître encore davantage la participation sociale des personnes handicapées.

## **L'Office**

L'Office a pour mission de veiller au respect de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, et de s'assurer que les organisations poursuivent leurs efforts à l'égard de leur participation sociale. Il exerce ainsi des responsabilités de promotion, de coordination, de conseil et d'évaluation. De plus, il informe, conseille, assiste et fait des représentations en faveur des personnes handicapées et de leur famille, tant sur une base individuelle que collective. Pour plus d'information, visitez le [www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca).

## **Communication adaptée**

Ce communiqué est disponible en médias adaptés. Pour l'obtenir, composez le 1 800 567-1465 ou, si vous utilisez un télécopieur, le 1 800 567-1477. Pour faire une demande par courriel, écrivez à [publication@ophq.gouv.qc.ca](mailto:publication@ophq.gouv.qc.ca).

-30-

Source : Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications

Pour renseignements : Michael Watkins, relationniste médias  
819 314-3549